

# Projet Associatif

Association L'Airial

## *Table des matières*

<b>I. Rappel historique ayant donné lieu à la création de L’Aïrial</b> .....	5
1. L’histoire d’ARPHASUL .....	5
2. L’histoire de l’association du Château de Cauneille.....	6
3. L’historique du regroupement des 2 associations.....	7
<b>II. Les valeurs, l’éthique ayant inspiré la création, le développement et l’actualité associative</b> .....	8
<b>III. Les défis et les objectifs affichés en termes de territoires, de publics et de nature des services</b> .....	10
1. Diversifier et adapter l’offre d’accueil afin d’éviter les ruptures de parcours de vie. ....	10
2. S’engager dans une démarche qualité pour l’ensemble des établissements et services.....	11
3. Baser ses activités sur les RBPP de l’ANESM et de la HAS, selon les avancées de la science en matière de santé mentale et d’innovation sociale .....	12
4. Favoriser les projets culturels, artistiques et sportifs de l’usager .....	12
5. Garantir l’accès aux droits de ses usagers .....	13
6. Développer l’ouverture de l’Institution sur son environnement et les liens de partenariat et développer la communication.....	14
7. Promouvoir une relation contractuelle de qualité avec les salariés .....	14
<b>IV. Les principes d’organisation et les moyens de l’Association</b> .....	15
1. Les principes d’organisation de l’association :.....	15
2. La gouvernance associative :.....	15
<b>V. Les partenariats et les réseaux associatifs</b> .....	16

---

## *Glossaire*

---

ADMR : Aide à domicile en Milieu Rural

ARPHASUL : Association de Réinsertion des Personnes Handicapées du Sud des Landes

ANESM : Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des Etablissements et Services sociaux et Médico-sociaux

ARS : Agence Régionale de Santé

CA : Conseil d'Administration

CAT : Centre d'Aide par le Travail

CG : Conseil Général

CHCB : Centre Hospitalier de la Côte Basque

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

CLIC : Centres Locaux d'Information et de Coordination

CMS : Centres Médico Sociaux

CROSMS : Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale

CVS : Conseil de Vie Sociale

DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

DQ : Démarche Qualité

DSD : Direction de la Solidarité Départementale

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

ESMS : Etablissements et Services Médico Sociaux

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

FH : Foyer d'Hébergement

FV : Foyer de Vie

GR : Gestion des Risques

HAS : Haute Autorité de Santé

HLM : Habitation à Loyer Modéré

IME : Institut Médico Educatif

MLPH : Maison Landaise des Personnes Handicapées

NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

PA : Projet Associatif

PAP : Projet d'Accueil Personnalisé

PE : Projet d'Etablissement

PMI : Protection Maternelle et Infantile

QVT : Qualité de Vie au Travail

RA : Rapport d'Activité

RBPP : Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

TED/TSA : Troubles Envahissants du Développement / Troubles du Spectre de l'Autisme

---

## *Préambule*

---

Le Projet Associatif (PA) précise, en référence à l'article 3 des statuts de l'Association, les valeurs, les objectifs, les actions et les moyens mis en œuvre par l'Association L'Aïrial.

Il est destiné à fédérer les bénévoles, les professionnels, les personnes accompagnées et leurs familles autour de références communes.

Il est le fruit du travail du Conseil d'Administration (CA) de l'Association L'Aïrial, en collaboration avec l'équipe de Direction.

Il a été approuvé par le CA lors de sa réunion du 22.01.2018 et a été présenté à l'avis des Conseils de Vie Sociale (CVS) des établissements et services de l'Association L'Aïrial.

### **I. Rappel historique ayant donné lieu à la création de L'Aïrial**

L'association L'Aïrial est née en 2016 de la fusion de deux associations géographiquement très proches, situées toutes deux en Pays d'Orthe :

- ♦ l'ARPHASUL : Association de Réinsertion des Personnes Handicapées du Sud des Landes, qui gérait les Foyers-appartements Les Iris et un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS),
- ♦ et l'association Château de Cauneille, qui gérait des Foyers de Vie (FV) et d'Accueil Médicalisé (FAM).

Tout comme ce regroupement actuel, celles-ci étaient nées de la volonté des pouvoirs publics de l'époque.

#### **1. L'histoire d'ARPHASUL**

L'association ARPHASUL a été créée en 1989. Auparavant c'était un Foyer s'appelant « Les Myosotis », situé à Saint-Jean-de-Marsacq et géré par une petite association.

Il accueillait des femmes, avec un handicap mental, qui travaillaient au CAT Le Colombier à Biaudos. Suite à de grosses difficultés la Préfecture en ordonna la fermeture administrative, le Conseil Général retira l'agrément et demanda au Dr Michel MINARD, chef du service de

psychiatrie générale au CH de Dax, de créer une association gestionnaire. Le CA d'ARPHASUL sera entièrement composé de professionnels du CH et du CMPP de Dax, auxquels s'ajouteront plus tard des représentants des familles et du personnel. Alain CASTERA, Cadre de Santé, en fut le Président pendant 10 ans, puis Françoise CADAUGADE, Directrice pédagogique du CMPP, et enfin, Michel MINARD à partir de 2006.

Un nouvel hébergement de l'établissement, rebaptisé les Iris, fut négocié avec l'Office des HLM des Landes. L'ensemble des résidentes furent relogées dans des appartements sur Peyrehorade. Ce qui semblait être une aventure pour les responsables, les salariés et les résidentes s'avéra très positif. Mme LABORDE déjà Directrice des Myosotis, resta directrice des Iris.

Cet établissement, de 28 lits devient ensuite mixte, et crée en 1995 un service de suite à domicile de 15 places.

Une convention régissait les relations entre le secteur de psychiatrie générale de Dax et l'établissement médico-social « Les Iris » prévoyant la prise en charge des résidents des Iris qui en avaient besoin. En contrepartie, « Les Iris » étaient susceptibles de prendre en charge, soit dans le Foyer, soit dans le cadre du service de suite, des patients suivis par le secteur.

En 2001, « Les Iris » quittent les bâtiments HLM qu'ils occupaient pour des maisons HLM situées dans le quartier du Stade, en périphérie de Peyrehorade.

Par ailleurs, des personnes suivies par le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale, basé à Saint-Vincent-de-Tyrosse, se sont installées dans tout le sud-ouest des Landes.

## **2. L'histoire de l'association du Château de Cauneille**

Pierre DESPERIERS DE LAGELOUZE, écuyer du roi Louis XVI, acheta une propriété au lieu-dit MENTE en 1775 et fit construire le château en 1789, aujourd'hui inscrit à l'inventaire des monuments historiques. Son arrière-petit-fils, M. Ferdinand GIVARDI vendit le Château en 1932 à M. et Mme HARISTOY, propriétaires à Biarritz. Un an après, ils créent un sanatorium pour 150 malades, sous couvert d'une Société à Responsabilité Limitée (SARL) HARISTOY.

M. DUFOURG est nommé Directeur de l'établissement et est assisté de son épouse qui est nommée surveillante du sanatorium.

M. HARISTOY décède en octobre 1948 laissant son épouse gérante de la Société.

En 1962, suite à la baisse des effectifs, une ouverture pour 80 places est faite aux femmes rapatriées des centres hospitaliers d'Algérie.

En 1966, Mme le Dr FROEBE, jusqu'alors « médecin résident » (pneumologue), en prend la Direction après le départ de M. et Mme DUFOURG.

Celle-ci participera activement à la reconversion du sanatorium. En 1974, un nouvel agrément est délivré par la DDASS et autorise 20 lits de Sanatorium, 40 lits de repos et de convalescence, et 75 lits destinés à des personnes âgées.

Après le décès de Mme HARISTOY en 1979, Mme le Dr FROEBE à la demande de la DDASS contacte le Conseiller Général du Canton, M. SIBERCHICOT, pour créer une association Loi 1901, qui paraît au Journal Officiel le 04 février 1981 sous le nom « l'Association Château de Cauneille ».

En 1982, Mme LEGLIZE prend la suite du Dr FROEBE qui part à la retraite. C'est la fin du sanatorium. Une convention signée avec le Conseil Général initie la création d'un Foyer de Vie pour adultes en situation de handicap mental.

En 1993, l'Association du Château de Cauneille devient propriétaire des lieux.

En 1998, après un passage au CROSMS (Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale), la double tarification est acquise.

En 2000, un projet de restructuration du Château est amorcé selon la volonté du CG avec la destruction d'une partie des bâtiments et la création de 84 chambres individuelles.

En 2005, les résidents et les professionnels prennent possession des nouveaux locaux. Les travaux se poursuivent encore 2 ans au cours desquels Mme LEGLIZE va prendre sa retraite et une nouvelle Directrice Mme METAY prendra le relais directionnel.

### **3. L'historique du regroupement des 2 associations**

C'est clairement une volonté du CG des Landes qui encourage un rapprochement des associations et établissements existants, dans le secteur de l'Enfance comme dans celui du Handicap.

En novembre 2012, la Direction de la Solidarité Départementale (DSD) provoque une rencontre des associations du Sud des Landes, mais qui ne donne pas de suite.

En 2014, une mission d'appui exercée par le CG des Landes auprès d'ARPHASUL amène l'idée du rapprochement avec le Château de Cauneille.

Ce projet est mis à l'étude des deux CA qui valident l'idée lors des réunions des 28 octobre 2014 pour l'un, et 29 octobre 2014 pour l'autre. Le but est de définir les modalités du regroupement. Ce projet verra le jour sous la forme d'une fusion.

### **Etapas de la fusion :**

- ✓ Mars 2015 : Recrutement d'un chef de service éducatif sur les Foyers et Services Les Iris et d'un adjoint de direction au Château de Cauneille.
- ✓ Avril 2015 : Départ de la directrice des Iris.
- ✓ 1<sup>er</sup> mai 2015 : Mise en place d'un mandat, confiant la gestion des Iris à l'Association Château de Cauneille et sa Direction à la directrice du Château.
- ✓ Avril 2016 : Traité de fusion signé par les deux présidents, Mrs MINARD et SIBERCHICOT, après approbation des deux CA.
- ✓ 21 juin 2016 : Assemblées Générales Extraordinaires des deux associations, qui valident la fusion-absorption des associations. ARPHASUL est dissoute, et Château de Cauneille est renommée : l'Association L'Aerial est née.
- ✓ 30 septembre 2016 : Fête de lancement de l'Association L'Aerial.

## **II. Les valeurs, l'éthique ayant inspiré la création, le développement et l'actualité associative**

Le Foyer-Appartements LES IRIS s'attachait à promouvoir une approche à la fois globale et individualisée de la personne en situation de handicap en prenant en considération les aspects fondamentaux de sa vie, de ses besoins et attentes, notamment la socialisation dans et hors de l'établissement.

L'éthique institutionnelle du Château de Cauneille prônait la reconnaissance de l'utilisateur en tant que sujet de droit, le respect de la différence et des choix de l'utilisateur, et la valorisation du résident, à partir de ses capacités.



La nouvelle Association L’Aerial entend continuer à promouvoir des valeurs éthiques et porter des engagements.

Les valeurs porteuses doivent bien sûr figurer tant dans le projet associatif que dans les projets d'établissements car constantes de la dynamique et du travail effectué. Elles restent attachées à la prise en charge des résidents et donc du travail autour de :

- ✓ **son accueil,**
- ✓ **son bien-être,**
- ✓ **son intégration sociale, chaque fois que possible ou nécessaire,**
- ✓ **sa recherche d'autonomie, chaque fois que possible ou nécessaire,**
- ✓ **son parcours individuel,**
- ✓ **le maintien des relations familiales chaque fois que possible,**
- ✓ **la prise en compte concrète des problèmes de santé tant physiques que psychiques,**
- ✓ **une réflexion associative pour favoriser l'ouverture des établissements sur la vie communale, cantonale etc...**
- ✓ **un cercle construit autour de l'utilisateur permettant également la recherche de partenariats, de sponsors pour l'éclosion de projets d'activités et d'échanges au niveau des équipes.**

Afin de porter ces valeurs, l'Association s'est dotée d'un nouveau nom, **L’Aerial**.

Dans la Haute-Lande, l’Aerial est un large espace pelousé, avec une ou plusieurs maisons et leurs annexes, un lieu d'activités collectives où chacun, selon son temps disponible, ses compétences, son expérience et savoir-faire, ses capacités physiques et psychiques, se met à la disposition de l'ensemble de la communauté pour agir au service de tous ; c'est un lieu de passage ouvert à tous, un lieu de vie du quotidien marqué au fil des saisons.

Ainsi, c'est dans ce schéma de mise à disposition des services autour des personnes accompagnées, avec cet esprit de rayonnement des énergies et loin des stigmatisations du "handicap" ou de "la différence", que cette fusion se bâtit, laissant une large porte ouverte à l'innovation, à l'amplification des partenariats, à l'élargissement de certains pôles vers une recherche de l'autonomie des usagers, dès l'instant que l'état des lieux aura permis de dégager les options et directions possibles.

### **III. Les défis et les objectifs affichés en termes de territoires, de publics et de nature des services**

Tout d'abord, l'Association L'Aïrial élabore son projet à partir des attendus du Schéma Départemental en faveur des personnes vulnérables, ainsi que selon les attentes des politiques nationales et régionales concernant la santé mentale et l'accompagnement médico-social des personnes en situation de handicap mental et psychique.

#### **1. Diversifier et adapter l'offre d'accueil afin d'éviter les ruptures de parcours de vie.**

L'Association L'Aïrial s'engage à favoriser chaque fois que possible la diversification de l'offre d'accueil et d'accompagnement pour éviter les ruptures de parcours de vie.

##### **⇒ Adapter les modalités d'accueil existantes de l'association :**

L'association dispose de différents ESMS (Etablissements et Services Médico Sociaux) et services proposant des modalités d'accueil variées : SAVS, FV, FH (Foyer d'Hébergement), FAM.

##### **⇒ Créer et renforcer les différentes coopérations avec des partenaires :**

ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), autres ESMS du champ du handicap... (Cf. Point 5)

##### **⇒ Réaliser l'adaptation des services actuels par le développement des connaissances et des compétences du personnel et par une veille sur l'évolution des prises en charge et des savoirs et des usages selon les besoins identifiés des usagers :**

- ✦ issus des Foyers de vie et dont l'orientation évolue vers un FAM
- ✦ qui arrivent en ESAT et qui souhaiteraient un appartement en autonomie
- ✦ qui sortent de l'ESAT car leur âge dépasse les limites d'accueil
- ✦ issus des FV et FAM et dont l'orientation évolue vers les EHPAD...

- ⇒ **Développer les missions de diagnostic, d'évaluation et d'orientation des établissements et des services**
- ⇒ **Favoriser la création de services selon les besoins identifiés ou à identifier**
- ⇒ **Approfondir le diagnostic sur le secteur géographique du Pays d'Orthe et Arrigans pour mieux définir les besoins et orienter la création de services tels que :**
  - ▶ Unité d'Accueil de Jour
  - ▶ Unité d'Accueil Familial
  - ▶ Unité d'Accueil pour personnes handicapées âgées ; projet à construire en collaboration avec les EHPAD
  - ▶ Une unité spécifique d'accueil pour les personnes avec TED/TSA (Troubles Envahissants du Développement / Troubles du Spectre de l'Autisme)

## **2. S'engager dans une démarche qualité pour l'ensemble des établissements et services**

*Définition de la qualité : « L'ensemble des caractéristiques d'un établissement qui lui confèrent l'aptitude à répondre aux besoins exprimés et implicites de l'utilisateur et de sa famille en vue de maintenir ou d'améliorer sa santé, son autonomie sociale et sa dignité d'être humain. » M. Michel LAFORCADE*

L'Association engage l'ensemble des établissements et services qu'elle gère dans une démarche qualité et une évaluation des pratiques professionnelles. Elle veillera à maintenir une dynamique d'évolution du niveau de compétence de ses équipes afin de satisfaire au mieux les besoins de l'utilisateur.

Ces démarches constituent un engagement fort impliquant l'adhésion et l'implication de chacun, administrateur, direction, salarié, famille et seront déclinées au sein des projets institutionnels : Projet Associatif, Projet d'Établissement, Projet de Services, Projet d'Accompagnement Personnalisé.

**3. Baser ses activités sur les RBPP (Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles) de l'ANESM (Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des Etablissements et Services sociaux et Médico-sociaux) et de la HAS (Haute Autorité de Santé), selon les avancées de la science en matière de santé mentale et d'innovation sociale**

L'Association basera le développement de ses services sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM, de la HAS et de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), et à actualiser ses connaissances selon les avancées de la science en matière de santé mentale et en innovation sociale.

L'Aïrial souhaite s'engager plus activement dans :

- ▶ des actions de recherche, notamment dans le domaine de l'évaluation de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des personnes bénéficiaires de nos services, en s'ouvrant vers des partenariats de recherche avec des équipes universitaires compétentes en la matière ;
- ▶ en matière de formation des professionnels du secteur et dans l'accueil de stagiaires.

**4. Favoriser les projets culturels, artistiques et sportifs de l'utilisateur**

Soucieuse de favoriser l'éveil, la connaissance sous toutes ses formes, la découverte des arts et des lettres, l'adaptation des différents sports et activités physiques, l'Association l'Aïrial doit pouvoir s'engager auprès des organismes culturels, artistiques et sportifs de la région, à permettre l'intégration des résidents et usagers de ses établissements et services dans la sensibilisation et la pratique de ceux-ci.

L'association poursuivra le développement de son réseau de partenaires aidant à la réussite de projets culturels, sportifs et de loisirs.

## **5. Garantir l'accès aux droits de ses usagers**

L'Association doit garantir l'accès aux droits de ses usagers (revenu, accès aux soins et accès aux activités et à la citoyenneté), et plus généralement de la personne en situation de handicap.

Elle militera pour le développement d'autres droits et la déstigmatisation des usagers porteurs de handicaps. Elle œuvrera pour que l'utilisateur reste actif dans ces démarches.

- ⇒ **Concernant le revenu** : veiller à l'application des règlements départementaux d'Aide Sociale, en particulier aux disparités du reste à charge selon le domicile de secours, afin de garantir des ressources décentes à l'utilisateur
  
- ⇒ **Concernant l'accès aux soins** : identifier les différents freins et obstacles à l'accès aux soins et développer en conséquence tout dispositif ou partenariat qui permettront de lever ces freins et obstacles.
  
- ⇒ **Concernant l'accès aux activités** : l'association développera les partenariats nécessaires pour favoriser l'accès des usagers aux activités souhaitées, quelle que soit l'activité (loisirs, travail, insertion sociale...). Cf. *Partie 4 plus haut*
  
- ⇒ **Concernant l'accès à la citoyenneté** : l'association favorisera dans un premier temps l'expression citoyenne en son sein au moyen des différents dispositifs dont elle dispose, puis favorisera et accompagnera cette expression citoyenne en dehors de ses murs pour les usagers concernés.

## **6. Développer l'ouverture de l'Institution sur son environnement et les liens de partenariat et développer la communication**

### ⇒ **Développer la démarche de partenariat :**

- ▶ Formaliser les partenariats existants par une convention de manière plus systématique ;
- ▶ Recenser les partenariats à créer et/ou à développer : accès aux soins et accès aux droits...
- ▶ Inviter les partenaires à la vie de l'association et réciproquement répondre aux sollicitations des partenaires.

### ⇒ **Développer la communication :**

- ▶ Disposer d'un plan de communication interne et externe ;
- ▶ S'assurer de répondre aux obligations réglementaires en matière de communication ;
- ▶ Veiller à impliquer les résidents dans cette démarche de communication.

## **7. Promouvoir une relation contractuelle de qualité avec les salariés**

- ⇒ **Rechercher** l'adhésion de chaque professionnel aux valeurs associatives constituant ainsi la base d'un véritable contrat moral. Quel que soit son statut, chaque personne est actrice et porteuse du projet ;
- ⇒ **Favoriser** un accompagnement bienveillant des professionnels eu égard à la spécificité de leurs missions au sein de l'association quel que soit le poste occupé ;
- ⇒ **Favoriser** un dialogue social permanent et de qualité.

## **IV. Les principes d'organisation et les moyens de l'Association**

### **1. Les principes d'organisation de l'association :**

- ◆ Bénévolat, engagement et participation des familles ;
- ◆ Fonctionnement démocratique et participatif (constitution du CA, participation aux Conseils de Vie Sociale (CVS)) ;
- ◆ Afficher une transparence financière.

### **2. La gouvernance associative :**

L'Association l'Aïrial a fait le choix d'une gouvernance associative composée de :

Un Conseil d'Administration composé de trois collègues :

- ◆ Des membres de droit (représentant des collectivités territoriales) ;
- ◆ Des membres qualifiés ;
- ◆ Des membres représentants des usagers et de leurs familles.

Il compte 11 membres. Des représentants des salariés sont invités aux réunions.

Un Bureau composé de six membres.

L'Association gère actuellement 5 établissements et services :

Au château de CAUNEILLE :

- ◆ Un Foyer de Vie de 24 places ;
- ◆ Un Foyer d'Accueil Médicalisé de 60 places.

Au Foyer Les IRIS:

- ◆ Un Foyer de Vie de 18 places ;
- ◆ Un Foyer d'Hébergement de 17 places ;
- ◆ Un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de 15 places à Saint Vincent de Tyrosse.

## **V. Les partenariats et les réseaux associatifs**

Le travail de partenariat généré par l'activité des Foyers et des Services est à la fois riche et varié. Dans le cadre des multiples activités développées par les professionnels, l'Association et ses établissements ont pu mettre en place une collaboration avec de nombreux partenaires, qu'elle soit formalisée ou non.

- ▶ Les partenaires institutionnels : collectivités territoriales, ARS (Agence Régionale de Santé), MLPH (Maison Landaise de la Personne Handicapée) notamment ;
- ▶ Les partenaires sanitaires, sociaux et médico-sociaux ;
- ▶ Les fédérations et associations du secteur ;
- ▶ Les clubs, associations sportives et culturelles.